



# LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES GROUPE

Le Directeur Général adjoint,  
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Pascal LE LAUSQUE  
Fédération CGT  
263, rue de Paris  
Case 545  
93 515 MONTREUIL cedex

Paris, le 25 SEP. 2018

Monsieur,

Par courrier en date du 10 juillet vous avez appelé mon attention sur le fait que cette année, comme l'année précédente, les vacances scolaires de Noël se terminent le dimanche 6 janvier 2019. Vous souhaitez qu'un report exceptionnel de congés annuels puisse être accordé aux postiers pour leur permettre de passer les vacances de Noël en famille.

Comme cela vous a été rappelé dans un courrier du 19 octobre 2017, la réglementation en vigueur relative aux congés annuels et les accords nationaux sur la Qualité de la Vie au Travail à La Poste et « Un avenir pour chaque postier » affirment tous le principe de l'annualité des congés.

Nous veillons à réunir les conditions nécessaires pour assurer aux postiers la possibilité de prendre l'ensemble de leurs congés durant l'année d'acquisition.

Toutefois, je peux vous assurer que cette année, comme l'année dernière, au regard du calendrier des vacances scolaires de fin d'année, les demandes d'utilisation de congés 2018 pour permettre aux postiers de poser des congés début 2019 seront examinées avec bienveillance.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

  
Yves Desjacques